
**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU BUDGET PRIMITIF 2021**

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Cette note répond donc à cette obligation pour la communauté de communes. Elle sera, comme le budget primitif 2021, disponible sur le site internet de la CCGL.

Le Budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le projet de budget 2021 a été bâti sur les bases du rapport d'orientation budgétaire présenté le 16 février 2021 et établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services ;
- De ne pas augmenter la fiscalité ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt.

Ce budget intègre une baisse du produit de la CVAE 2021 compte tenu de la crise sanitaire, ainsi qu'un maintien du versement de la part de l'enveloppe du FPIC de la CCGL (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) aux communes.

Il est présenté avec la reprise des résultats de l'exercice 2020.

1- DONNEES SYNTHETIQUES SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GRAND LIEU

A- Informations statistiques, fiscales et financières à partir de la fiche individuelle DGF 2020 :

- Code SIREN :	244 400 438
- Régime fiscale :	Fiscalité professionnelle unique
- Nombre de Communes membres :	9
- Population totale INSEE au 01.01.2020 :	39 682
- Population DGF au 01.01.2020 :	39 915
- Potentiel fiscal :	12 515 498 €
- Potentiel fiscal par habitant :	313,55 €
- Coefficient d'intégration fiscal (CIF) :	0,36
- Dotation d'intercommunalité totale 2020 :	403 778 €
- Dotation d'intercommunalité par habitant 2020 :	10,12 €
- Dotation de compensation 2020 :	884 835 €

B- Ratios financiers 2021 de la Communauté de Communes de Grand Lieu

(En €/hab. pour les ratios 1 à 6 puis en pourcentage- budgets principaux)

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	311,34	276,00
2	Produit des impositions directes/population	157,35	283,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	314,90	329,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	228,82	74,00
5	Encours de dette/population	143,06	181,00
6	DGF/population	32,76	51,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	16,39 %	38,90 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	100,42 %	89,50 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	72,66 %	22,40 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	45,43 %	55,00 %

2- PRESENTATION GENERALE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

A- Budget principal 2021

Le budget principal permet le fonctionnement de l'administration territoriale, les relations financières avec les communes ainsi que le financement de nombreux investissements (aménagement de voirie, mobilités et déplacements, aires d'accueil des gens du voyage, assainissement...).

Budget principal (nbre : 1)

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	16 290 942,00 €	16 290 942,00 €
Investissement	10 081 466,00 €	10 081 466,00 €
TOTAL	26 372 408,00 €	26 372 408,00 €

B- Présentation consolidée des budgets annexes 2021

Les budgets annexes concernent les parcs d'activités, la gestion immobilière, les déchets ménagers et assimilés, l'assainissement collectif et non collectif, les équipements aquatiques, l'office de tourisme communautaire.

Budgets annexe (nbre : 7)

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	30 446 510,00 €	30 446 510,00 €
Investissement	33 179 660,00 €	33 179 660,00 €
TOTAL	63 626 170,00 €	63 626 170,00 €

3- LES RECETTES FISCALES 2021

Les recettes fiscales sont versées par les entreprises et les habitants :

Produit de foncier non bâti transféré (TFB et TFNB) et produit additionnel (TAFNB)	0,340 millions d'€
Fraction de TVA	3,344 millions d'€
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	3,518 millions d'€
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	1,860 millions d'€
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	0,418 million d'€
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)	0,190 million d'€
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)	0,346 millions d'€
Dotation Compensation de la réforme de la TP (DCRTP)	0,175 million d'€
Taxe GEMAPI	0,126 million d'€

Les taux votés par la Communauté de communes sont :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
TAXE D'HABITATION	7,97%	7,97%	7,97%	7,97%	7,97%	Néant
TAXE SUR LE FONCIER BATI	0,75%	0,75%	0,75%	0,75%	0,75%	0,75%
TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	2,65%	2,65%	2,65%	2,65%	2,65%	2,65%
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	23,99%	23,99%	23,99%	23,99%	23,99%	23,99%

4- LES EMPRUNTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La dette actuelle est composée de 21 contrats pour un capital restant dû de 10,63 millions d'€ au 01/01/2021.

Les emprunts financent pour 51 % la Gendarmerie de St Philbert, pour 29 % l'assainissement collectif initiés antérieurement au transfert de la compétence en 2017, 11 % pour les aménagements de parcs d'activités, 6 % pour les déchetteries et pour 4 % pour les équipements aquatiques.

5- LES EFFECTIFS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Au 1^{er} janvier 2021, la collectivité compte 76 agents soit 68,3 emplois équivalents temps plein.